Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 91 (1946)

Heft: 7

Artikel: Le pouvoir politique et l'armée pendant la guerre

Autor: Wüst

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-342328

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le Pouvoir politique et l'Armée pendant la Guerre

Le problème des relations entre le pouvoir politique et l'armée se pose en Suisse dans des conditions particulières qui dépendent des traditions et des institutions propres à la Confédération. Nous nous proposons d'examiner quelques aspects d'un sujet qui est au premier plan de l'actualité.

* * *

Au temps du général Wille, les données de ce problème étaient beaucoup plus simples que de nos jours.

On ne connaissait pas encore la guerre totale, conduite dans tous les domaines et dans toutes les dimensions. Il y avait le « front », d'une part, l'« arrière », d'autre part. Si elle avait été entraînée dans un conflit, la Suisse n'y aurait engagé que ses seules forces militaires, c'est-à-dire l'armée de campagne concentrée aux frontières, agissant dans la zone des opérations, sous les ordres du général. A cette époque, il était relativement facile de déterminer des limites précises entre la politique et la stratégie, entre les pouvoirs et la mission du Conseil fédéral et ceux du général, entre les zones d'activité de celui-ci et de celui-là, entre «l'arrière » et «le front ». Il importait avant tout, et il suffisait, que le général soit le meilleur de nos stratèges, de nos «techniciens militaires». Il suffisait aussi que son influence personnelle s'exerce sur la seule armée de campagne, sur le front. Le reste était l'affaire du gouvernement.

Cette simplicité relative des rapports entre la politique et la stratégie pendant la première guerre mondiale, comparativement à ce qu'ils sont devenus pendant la deuxième, n'a pas empêché qu'à cette époque, de graves conflits aient opposés les commandants en chef des pays belligérants à leurs gouvernements, et, en Suisse, le général Wille au Conseil fédéral.

L'histoire retient surtout les résultats. Elle retiendra sans doute que, dans l'affaire d'Olten, qui provoqua le plus sérieux de ces conflits, des troubles graves ont été épargnés grâce à la fermeté dont les Wille et les Sonderegger ont fait preuve, et malgré la faiblesse des autorités politiques d'alors. Elle retiendra que, dans des circonstances difficiles, ces chefs militaires ont bien fait de se montrer très indépendants vis-à-vis du Conseil fédéral.

* * *

Pendant toute la durée de la deuxième guerre mondiale, le peuple suisse n'a jamais eu l'impression que des conflits d'une certaine gravité opposaient le général Guisan au Conseil fédéral. Il vaut la peine de s'en féliciter.

Une impérieuse raison d'Etat nous imposait de conserver des secrets plus ou moins lourds. Il est remarquable qu'ils aient été si bien gardés pendant tout le temps où un péril mortel était suspendu sur nos têtes. Leur divulgation dans le grand public n'aurait pu servir que l'envahisseur.

Il en va tout autrement aujourd'hui où il s'agit de préparer l'avenir et d'éviter le retour des erreurs passées. La vérité doit être connue de tous.

L'an dernier, on a jugé opportun, au Palais fédéral, de lancer un mot d'ordre. Nous disons bien un « mot d'ordre », et non une thèse, car celle-ci demanderait des explications que personne n'a fournies jusqu'ici. Afin de justifier la suppression du poste d'inspecteur général de l'armée, « escamoté » comme chacun le sait, on a, en effet, répandu à l'époque le

slogan suivant qu'un certain nombre de nos confrères ont repris à leur compte : « Les expériences du service actif montrent qu'à l'avenir, le général devra limiter strictement son activité au domaine purement militaire ».

Venant en même temps que certaines « affaires » inspirées de la même manière, cette manœuvre, qui visait le général Guisan et qui finit par se retourner contre certains membres du Conseil fédéral, tendait à faire croire à l'opinion suisse, étonnée, que l'ancien commandant en chef de l'armée a outrepassé, pendant la guerre, le cadre de son activité normale, et qu'il a eu tort de le faire.

Tel est le slogan que chacun a pu lire, slogan qui pourrait devenir une thèse, le jour où des arguments viendraient l'expliquer et l'appuyer. Tel est le slogan qui a provoqué un vif étonnement, étonnement qui, il est vrai, a diminué depuis la parution du Rapport du général...

Quoi qu'il en soit, en s'exprimant comme il l'a fait. M. Kobelt a posé un problème intéressant. L'accusation portée contre le général Guisan, en vue d'empêcher la nomination d'un inspecteur général de l'armée en temps de paix, s'explique. Il reste à voir si elle se justifie.

* * *

Quand il a pris le commandement en chef de l'armée, le général Guisan ne comptait pas que des amis dans les hautes sphères militaires.

Mes camarades de l'Ecole d'officiers d'Infanterie de Berne se souviennent certainement des critiques qui lui étaient adressées publiquement, en automne 1939, devant les jeunes aspirants que nous étions, par certains officiers de carrière : « Le général Guisan, disaient ces derniers, n'est pas un véritable militaire. Il est beaucoup trop soumis au pouvoir civil. Qu'a-t-il donc besoin de prendre contact avec tous les gouvernements cantonaux? Que va-t-il faire dans des manifestations civiles? Pourquoi fait-il tant de « concessions » au Conseil fédéral?

Comme on voit bien, ajoutaient-ils dédaigneusement, qu'il n'est qu'un « milicien »... Ah, cela ne se passerait pas comme ça si nous avions à la tête de l'armée un véritable technicien, un militaire pur! » Les mêmes esprits tournaient en dérision M. Rudolf Minger. Ils se vantaient de ne pas accepter l'autorité de ce « civil », qui n'« avait commandé qu'un bataillon ».

Ils continuèrent de faire parler d'eux pendant la guerre. Chacun se souvient des critiques qui partaient de ces mêmes milieux à l'adresse du général : « Pourquoi sacrifie-t-il, disaient leurs porte-parole, les besoins de l'instruction militaire à ceux de l'agriculture et de l'économie ? Pourquoi accepte-t-il de faire tant de concessions en matière de congés ? Pourquoi ne gardet-il pas toute l'armée constamment mobilisée et pourquoi ne supprime-t-il pas tout simplement les congés ? Ah, si seulement il savait mieux résister aux exigences du pouvoir civil! En 1940, ces mêmes milieux tournaient en dérision la solution du Réduit national. Ils lui opposaient cette autre « idée stratégique » — si l'on peut dire! — en vertu de laquelle ils proposaient de concentrer toute l'armée suisse sur le plateau et, « au lieu d'attendre l'ennemi sur une position défensive », de « se porter à sa rencontre, toutes forces réunies », « conception » qui, entre parenthèses, n'a pas manqué de réapparaître sérieusement en haut lieu depuis qu'Adolf Hitler a disparu et que le général a quitté son poste.

L'étroitesse de leur esprit, leur spécialisation, l'insuffisance de leur culture, leur méconnaissance de l'étranger en général et du monde anglo-saxon en particulier, cette déformation professionnelle qui les amenait à ne considérer que le seul aspect militaire des problèmes posés par la guerre, conduisirent ces mêmes « techniciens » à se persuader que la victoire de l'Allemagne était définitive, que la Wehrmacht était véritablement imbattable, que le sort des armes était jeté.

On sait comment, après avoir tiré les conclusions que lui inspirait naturellement et, ajoutons-le, sincèrement, une telle « appréciation de la situation politico-stratégique », l'un

des représentants les plus capables de ce milieu de techniciens, qui n'avait jamais caché le dédain qu'il éprouvait envers l'«officier de troupe» qui se trouvait à la tête de l'armée, mit fin, par sa faute, à une carrière militaire qui aurait pu être brillante.

Ceci dit, sur les « techniciens » et sur leur esprit borné, nous nous garderons bien d'en tirer des conclusions applicables aux officiers de carrière en général.

Bien au contraire. N'est-ce pas, en Allemagne, un Ludendorf, officier de carrière, qui a su tirer les enseignements de la première guerre mondiale et prévoir les formes si diverses que son caractère total donnerait à un nouveau conflit ?

N'est-ce pas, en France, un de Gaulle, officier de carrière, qui a « pensé » la guerre non seulement sur le plan purement militaire, mais sur un plan infiniment plus vaste ?

N'est-ce pas, en France aussi, un de Lattre, officier de carrière, qui a proclamé la fin de « l'âge des casernes » et qui fait la chasse aux «naphtalinés » dont l'esprit est incapable de dépasser le cadre de leurs murs ?

Plus près de nous, tel jeune divisionnaire romand, officier de carrière, qui a exercé pendant cette guerre une profonde influence personnelle sur l'évolution de nos conceptions stratégiques, qui s'est montré un brillant écrivain militaire, n'a-t-il pas prouvé aussi à nos juristes les plus distingués que ses facultés intellectuelles s'exercaient avec autant de facilité sur d'autres plans que sur le plan militaire ? Et si notre pays en arrive un jour à mettre sur pied une armée d'un type raisonnablement conforme à nos moyens, capable de pratiquer une forme de combat véritablement originale et suisse, ne le devra-t-il pas, en grande partie, au courage personnel et intellectuel avec lequel tel autre nouveau divisionnaire romand, également officier de carrière, n'a cessé de lutter en toutes circonstances, par la parole et par la plume, alors même qu'il heurtait de front ses supérieurs directs et leur doctrine orthodoxe?

* * *

Pour revenir aux relations du général Guisan avec le Conseil fédéral — après cette parenthèse qui ne nous paraît pas dépasser les limites du sujet que nous nous sommes fixé — il n'était pas nécessaire de lire son Rapport pour se convaincre que le secret de sa réussite réside précisément dans le fait qu'il est beaucoup plus et mieux qu'un technicien militaire, dans le fait que son esprit d'homme complet exceptionnellement équilibré est aussi bien ouvert aux préoccupations d'ordre spirituel, intellectuel, politique, économique, social — voir ce qu'il pense de l'évolution actuelle de la bourgeoisie... — qu'il l'est aux problèmes stratégiques, tactiques, scientifiques et techniques.

Et n'est-ce pas méconnaître complètement les enseignements élémentaires du dernier conflit, et commettre une aberration dangereuse que de dire et d'écrire, aujourd'hui en 1946, en parlant du général Guisan et en songeant à son successeur éventuel: Les expériences réalisées pendant la durée du service actif montrent qu'à l'avenir, le général devra limiter strictement son activité au domaine purement militaire?...

Où serions-nous donc aujourd'hui, quel serait le sort du pays, si le général Guisan ne s'était pas déjà préoccupé, alors qu'il n'était que commandant de division, de se faire connaître non seulement de ses soldats, mais du peuple tout entier, des femmes et de la jeunesse de chez nous, afin de leur inspirer confiance à tous? S'il n'avait pas rehaussé le prestige de l'armée et souligné son unité intime avec la nation en la représentant dans les principales manifestations officielles? S'il n'avait pas résolu le problème de l'information — mieux et plus simplement que personne n'a su le faire jusqu'ici en Suisse — en nouant des contacts personnels directs avec les représentants de la presse suisse et en les amenant à bien servir, eux aussi, la défense nationale, en créant ce courant

d'information de haut en bas et de bas en haut, si nécessaire à notre époque, par l'intermédiaire d'Armée et Foyer, d'une part, des reporters d'armée, d'autre part ? Où serions-nous si, faute de la connaissance personnelle qu'il avait des exigences de notre économie, de notre agriculture, de nos finances, il n'avait pas su en tenir compte dans toutes ses décisions d'ordre militaire, en même temps qu'il s'efforçait de les concilier avec les exigences de notre sécurité extérieure ? Où serionsnous s'il n'avait pas tenu à paraître lui-même partout où il le fallait et à nouer des contacts personnels directs, non seulement avec les représentants des diverses Eglises et des autorités civiles locales, non seulement avec les représentants de tels milieux dirigeants, mais en même temps avec ceux de la classe ouvrière suisse qui avait la même confiance en lui et dont, en parfaite communion d'idées avec la jeune génération, il a su, si justement, distinguer les possibilités futures ?

En un mot, où serions-nous aujourd'hui si les Chambres fédérales avaient confié, en 1939, le commandement de notre armée à un pur technicien, un spécialiste incapable d'élargir son influence au delà de la seule sphère militaire et des seules troupes vêtues de gris-vert ?

* * *

Le Commandant en chef d'une armée étrangère est appelé à ses fonctions en vertu d'une décision de son gouvernement qui, seul, l'impose à l'autorité de ses subordonnés.

La situation d'un général suisse est légèrement différente. En pratique, c'est également le pouvoir politique suprême qui procède au choix d'un candidat. Il propose celui-ci à l'Assemblée fédérale, mais c'est elle, en définitive, qui se prononce et qui prend la responsabilité de sa nomination. Aussi est-ce à elle seule que le général doit ensuite rendre compte de la manière dont il a rempli la mission qui lui a été fixée.

Le général n'est pas directement nommé par le peuple

suisse, mais il l'est par ses représentants. Son autorité n'est pas seulement imposée à ses subordonnés : dans une large mesure, elle est librement acceptée. Sa tâche peut s'en trouver facilitée, mais sa responsabilité envers le pays n'en est que plus grande. Sa situation morale est certainement supérieure, de ce fait, à celle d'un généralissime étranger qui ne tient ses pouvoirs que d'un gouvernement. De cette situation morale exceptionnelle, le général Guisan a-t-il jamais abusé au cours de la guerre ?

A partir du jour où il a été nommé, n'est-ce pas lui qui aurait porté, plus que quiconque en Suisse, plus que tel ou tel membre du Conseil Fédéral, aux yeux du peuple suisse et vis-àvis de l'histoire, la responsabilité personnelle des événements plus ou moins désastreux qui auraient pu se produire en Suisse ?

* * *

Nous n'avons pas subi les conséquences militaires de la guerre totale.

Mais nous avons été mis dans l'obligation de résister à ses conséquences avec plus ou moins de vigueur, sur tous les autres plans : diplomatique, politique, idéologique, psychologique (lutte contre une propagande dissolvante), sur le plan de la guerre souterraine (espionnage, cinquième et sixième colonnes), sur les plans économique, social, financier, etc.

A cette guerre totale, nous devions opposer une résistance qui fût également totale. Nous l'avons fait. C'était en premier lieu, et en principe, la tâche du pouvoir politique suprême, le Conseil fédéral, comme c'est, dans tous les pays, le rôle du gouvernement de préparer et d'assumer la conduite politique de la guerre, dans le cadre de laquelle il lui appartient de déterminer la mission stratégique qu'il assigne à ses forces armées.

Cette tâche, le Conseil Fédéral l'avait remplie en 1939, dans une large mesure. Au point de vue diplomatique, au point de vue économique, au point de vue militaire, la Suisse s'était préparée à la guerre. Le soldat suisse avait, en tout cas, des armes et des munitions, le pays disposait de réserves économiques. Comparativement à la situation d'autres pays, la Suisse avait déjà fourni au point de vue matériel, sous l'impulsion et grâce à la prévoyance du Conseil Fédéral, un effort considérable.

Et pourtant, intellectuellement parlant, avions-nous tiré tous les enseignements du premier conflit mondial et prévu les principales formes d'une guerre dont, à l'époque, le caractère « total » s'était déjà manifesté en toute clarté ? Pour ne prendre qu'un exemple, combien d'entre nos officiers de carrière, d'une part, de nos hauts magistrats, d'autre part, avaient-ils prévu le rôle essentiel que jouerait dans ce conflit la propagande sous toutes ses formes modernes, alors qu'à cette époque déjà, plusieurs pays proches du nôtre avaient été occupés et vaincus sans effusion de sang ?

* * *

Il est remarquable de constater aujourd'hui, à la lecture des ordres qu'il émit, que le général donna tout de suite à notre résistance éventuelle, dans la limite de ses moyens, la conception «totale» qu'elle eut par la suite dans d'autres pays. Certaines tâches essentielles, auxquelles les formes du conflit mondial conféraient un caractère politico-militaire, devaient être remplies d'urgence. Il fallait protéger au plus vite l'esprit de l'armée et celui de la population de la propagande étrangère. Tout en imposant à la presse une censure pénible, mais indispensable au point de vue militaire, il fallait résoudre le problème de l'information en établissant un contact aussi direct et aussi rapide que possible entre ceux qui dirigeaient et ceux qui exécutaient, il fallait organiser et coordonner dans tout le pays la lutte contre les cinquième et sixième colonnes, il fallait enrôler tous les éléments valides de la population y compris de nombreuses femmes — dans la lutte contre l'envahisseur; il fallait faire de chaque village suisse un nid de résistance.

Cette évolution naturelle de notre préparation à la guerre, dépassant très largement le cadre étroit de l'armée de campagne, imposait à tous les échelons — depuis le commandant d'une compagnie qui occupait un village avec le syndic de celui-ci, jusqu'au général avec le Conseil fédéral — une collaboration infiniment plus étroite qu'auparavant entre autorités civiles et militaires, une interpénétration très complexe de la stratégie et de la politique. Il devenait de plus en plus difficile, pour ne pas dire impossible, de déterminer, dans ce cadre d'une « résistance totale », les limites de l'une et celles de l'autre.

Ainsi que le constatait, l'autre jour dans le Journal de Genève, notre excellent confrère Olivier Reverdin, qui a eu l'occasion de s'en rendre compte personnellement aux postes où il se trouvait pendant la guerre, deux facteurs nouveaux rendaient à la fois plus fréquents et plus graves qu'autrefois des conflits entre les autorités civiles et militaires :

C'est tout d'abord le rythme de la guerre actuelle. Il est si rapide, si brusque, que les décisions stratégiques de la défense ne supportent plus le moindre retard. Ce n'est plus une question de semaines ou de jours, mais une question d'heures. Qu'on le regrette ou qu'on s'en félicite, cela oblige à atténuer le contrôle que le pouvoir civil doit légitimement exercer sur le commandement en chef de l'armée.

En second lieu, la guerre totale rend de plus en plus illusoire la séparation très nette que l'on faisait autrefois entre le civil et le militaire. Et, fatalement, dès que le sort du pays est en jeu, le pouvoir militaire étend son emprise à l'ensemble de la vie nationale. Ses compétences, dès lors, chevauchent sur celles du pouvoir civil. L'activité, chez nous, de la Division Presse et Radio, et celle de la section Armée et Foyer montrent combien la limite est difficile à tracer.

* * *

Il est un domaine où le caractère total et révolutionnaire de la dernière guerre fut particulièrement perceptible : l'activité du Service de Renseignements de l'Armée. De 1914 à 1918, il suffisait, en général, dans ce service, de rechercher et d'exploiter des renseignements de caractère tactique et stratégique pour apprécier, dans son ensemble, une situation donnée. Il était possible de prendre une décision sur une base semblable.

Pendant cette guerre, au contraire, en particulier dans sa dernière phase, comment apprécier la situation d'un théâtre d'opérations, même dans un cadre étroit, en observant son seul aspect militaire? Comment faire abstraction des autres facteurs, diplomatique, politique, psychologique, social, économique, industriel, dont l'influence sur la stratégie est infiniment plus grande qu'autrefois?

Ce qui vaut pour l'exploitation des renseignements — qui exige de ceux qui en sont chargés une culture et une expérience d'autant plus vastes que leur tâche est devenue plus délicate — vaut même pour leur recherche. A l'échelon inférieur, les informations recueillies aux sources les plus modestes présentent déjà, naturellement, cette même complexité. A cet échelon même, ce serait commettre, nous semble-t-il, la plus grave erreur que de vouloir se limiter aux seuls renseignements d'ordre militaire, alors que tout ce qui arrive risque souvent d'offrir plus haut une valeur indéniable.

Dans ces conditions, n'est-ce pas aussi ignorer complètement le caractère actuel de la guerre que de prétendre, comme certains l'ont fait en haut lieu, interdire au Service de Renseignements de l'Armée toute action qui déborderait du cadre purement militaire ?

D'autant plus que de nos jours, même s'il dispose d'un S. R. fonctionnant à plein rendement, le commandant en chef n'en éprouve pas moins, avant de prendre une décision (voir le Rapport sur le Service actif 1939-1945), le besoin de confronter les appréciations établies par ce S. R. avec d'autres éléments d'information dont dispose le Conseil fédéral. A lui seul, cet exemple suffirait à souligner la nécessité d'une collaboration plus étroite qu'autrefois, à l'échelon suprême, entre le Conseil fédéral et le général.

* * *

On peut, aujourd'hui, discuter longuement, et en toute quiétude, la question de savoir s'il appartenait ou non à l'armée de prendre telle ou telle responsabilité, de remplir telle ou telle tâche ou si, au contraire, elle aurait dû laisser au Conseil fédéral le soin de le faire.

Mais il serait aisé de démontrer qu'aux prises avec les événements, le général a dû, plus d'une fois et contre son gré, endosser de lourdes responsabilités dont quelqu'un devait se charger pour cette seule raison que le Conseil fédéral ne paraissait pas toujours désireux de s'en charger lui-même. L'histoire de notre malheureuse censure serait, à elle seule, suffisamment éloquente...

Dans d'autres cas où il s'agissait de remplir d'importantes tâches politico-militaires, le problème de l'information par l'intermédiaire de la presse et d'Armée et Foyer, par exemple, on vit le général prendre des initiatives que le Conseil fédéral n'avait pas su prendre plus tôt, et qui se sont révélées singulièrement heureuses.

Telle est, en tout cas, sinon l'opinion du *Bund*, du moins celle de *Servir*, qui écrivait à ce propos le 7 juillet dernier : ... Il est curieux de constater que même dans le domaine de l'Information, le général est doué de beaucoup plus de flair et de savoirfaire que les autorités civiles...

* * *

Il est bien vrai qu'à diverses reprises, avant 1939 déjà, le général Guisan a jugé utile de prendre telle ou telle initiative personnelle qui débordait, dans certains cas, du cadre purement militaire et qui n'était pas sans rapports avec notre politique extérieure. Ces initiatives parfois bien audacieuses — qu'il prit en particulier avant la guerre et pendant sa première phase — ont toujours rencontré, souvent après coup, l'entière approbation de celui qui était alors le supérieur hiérarchique du général, le président Minger. Elles ne lui

ont jamais été reprochées. Il est bien heureux, en effet, que le général n'ait pas attendu la fin de la guerre pour nouer, dans les plus hautes sphères militaires étrangères, des relations qui se sont révélées fort utiles et qui nous ont valu des services dont il serait trop tôt de parler en détails.

Ceux qui les connaissent et qui ont une idée d'ensemble de l'activité personnelle du général, dans ce domaine particulier, au cours de sa carrière, de sa manière d'endosser des responsabilités, mesurent ce qu'une « révélation » présentée comme l'a été celle de l' « entretien de Bigglen », peut avoir d'injuste et de perfide.

* * *

Rappelant que ce n'est, certes, « pas notre faute si notre « front » est demeuré passif jusqu'à la fin », pour la seule raison que l'ennemi a compris que son intérêt n'était pas de l'attaquer, M. Eric de Montmollin écrivait il y a quelques mois : « Quand on discute de ces choses, il y a un point encore qu'il ne faut pas oublier. En 1940, quand la France se trouva écrasée et envahie par un ennemi triomphant, l'Angleterre déclara que même isolée elle continuait la lutte, et ce faisant elle a sans doute sauvé le monde. Nous ne pourrons jamais lui payer notre dette de reconnaissance. Mais en ce même moment, la Suisse, elle aussi, déclara que bien qu'entourée par une puissance unique, toute-puissante et très envahissante, elle ne changeait pas sa politique et résisterait par les armes à toute tentative d'invasion ou de pression d'où qu'elle vînt (et d'où aurait-elle donc pu venir, grand ciel!)...

Rappelant aussi qu'à cette époque, la Russie, « ne représentait pas encore une espérance pour les peuples écrasés », M. de Montmollin ajoute : « Nous avons donc été sur le continent les premiers Résistants de l'Europe (puisqu'il faut absolument se donner un titre de gloire) ou bien les derniers, si l'on veut, j'entends les derniers qui fussent encore décidés à résister. C'est là un fait historique qu'aucune considération ne pourra changer. »

Puisque l'on entre ici, en effet, dans un domaine qui appartient déjà à l'histoire suisse, il y aura un jour un chapitre bien intéressant à écrire sur les circonstances dans lesquelles le Réduit National a été créé. On y verra avec quel courage le président Rudolf Minger, acceptant la nouvelle solution stratégique proposée par le général Guisan, se chargea de la défendre et comment il parvint, en fin de compte et non sans peine, à la faire accepter par la majorité du Conseil fédéral d'alors...

Ce sera l'occasion de se livrer à une petite étude qui ne manquera certainement pas d'être passionnante, sur l'influence profonde que, dans certains cas, la stratégie moderne peut avoir sur la politique générale d'un petit Etat.

A cette occasion, en se basant sur des faits connus de tous, on pourra également se demander comment cette politique générale aurait pu évoluer ensuite si l'opposition qui se manifestait dans de puissants cercles politiques et militaires envers l'idée, défendue par le général Guisan et par le président Minger l'avait emporté à l'époque, et si, comme le rappelait récemment dans la *Gazette de Lausanne* notre éminent confrère Pierre Béguin, le discours du Grütli que certains membres du Conseil fédéral d'alors reprochèrent vivement au général, n'était pas venu atténuer si heureusement l'effet causé par « telle autre harangue qui l'avait immédiatement précédé ». On pourra se demander enfin ce qui aurait pu arriver si le général Guisan n'avait provoqué, en juillet 1940, le grand choc psychologique qui, à lui seul, préserva la Confédération non seulement d'une invasion, mais surtout du déshonneur.

On ne saurait juger objectivement des rapports entre le pouvoir politique et l'armée, des divergences qui ont pu se produire, dans certains cas, ni voir dans quelle mesure les événements ont justifié telle ou telle prévision, sans mettre dans la balance les événements de cette époque.

* * *

Plus l'on examinera ce problème des rapports entre l'armée et le pouvoir politique en Suisse, pendant la dernière guerre, plus l'on se persuadera, je crois, qu'il n'est pas étonnant que des divergences se soient produites; qu'au contraire, il est étonnant que ces divergences n'aient pas abouti à des conflits beaucoup plus nombreux et plus violents.

Mieux informés désormais, beaucoup de nos compatriotes se montreront, peut-être, moins empressés à juger, avec une présomption facile, de l'attitude de tant d'officiers et de soldats français auxquels les événements imposèrent ce cas de conscience si cruel de se demander où était leur devoir et à qui ils devaient obéir... Ce malheur, nous ne l'avons pas connu, mais nous aurions pu le connaître, nous aussi.

Le pays doit ce résultat à tous ceux qui, du haut en bas de la hiérarchie politique et militaire, n'ont jamais fait passer leurs ambitions personnelles ou leur vanité avant les intérêts d'une défense commune, à tous ceux qui, dans cet intérêt, ont su faire les concessions personnelles et consentir les sacrifices nécessaires, aux hommes d'Etat et aux civils qui ont facilité la tâche du général, aux militaires capables autant que lui de dépasser le « cadre de la caserne » et de comprendre les multiples exigences spirituelles, politiques, économiques et sociales d'une résistance « totale ».

Le pays doit aussi ce résultat, pour une bonne part, à ceux qui — en l'absence d'un contact personnel que le général désirait beaucoup plus étroit avec le Conseil fédéral à la fin de la guerre — furent chargés d'assurer, à l'échelon suprême, cette difficile liaison politico-militaire et qui, en le faisant, n'eurent d'autre souci que celui d'aplanir tous les obstacles et de ne rien laisser paraître, même à leurs intimes, des difficultés rencontrées à l'heure du danger.

* * *

Il reste, désormais, à résoudre l'aspect juridique et organique du problème que le général Guisan a posé pour l'avenir. Il reste à savoir si le pays saura, plus vite qu'il ne l'a fait avec son prédécesseur, le général Wille, suivre ses conseils et comprendre ses avertissements.

Mais il ne suffit pas d'envisager l'aspect juridique des rapports entre le pouvoir politique et l'armée.

Etudiant les relations entre le gouvernement français et le G.Q.G., au lendemain de la première guerre mondiale, examinant les résultats obtenus par les divers « alliages » Messimy-Joffre, Millerand-Joffre, Galliéni-Joffre, Lyautey-Joffre, Painlevé-Pétain, Clémenceau-Pétain et, enfin, Clémenceau-Foch — dont il disait que c'était le meilleur — le lieute-nant-colonel Charles Bugnet, qui avait vécu dans leur entourage immédiat, rappelait cette phrase de Foch : «La direction de la guerre, ce n'est qu'un mot. Elle ne vaut que par celui qui l'assure » et concluait à son tour : « tout dépend des hommes, l'outil ne vaut que par l'ouvrier. »

Des deux « alliages » que la Suisse a connus au cours de cette guerre, Minger-Guisan et Kobelt-Guisan, le premier s'est évidemment révélé supérieur au second. Ce fut notre grande chance de trouver un ministre de la guerre et un commandant en chef qui, avant 1939, avaient déjà résolu le problème du haut-commandement par l'affectueuse camaraderie qui régnait entre eux et par la manière confiante dont, seuls, en tête à tête, ils écartaient toute possibilité de conflit.

Aucune loi nouvelle ne sera jamais supérieure à la « solution suisse » qu'ils ont appliquée. Et le vrai problème — le plus urgent, et le plus difficile aussi... — consiste à retrouver, pour les deux postes qu'ils occupaient, deux hommes capables de s'entendre et de se compléter aussi bien qu'eux.

Plt. WÜST.